

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2023****Présidence : M. Nicolas Bersier, Président****Séance extra muros, dans la Salle des Nains à la Dent-de-Vaulion****1 – Appel**

27 conseillères et conseillers sont présents, 1 est absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

**2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité.

**3 – Adoption du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

**4 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2023-01 relatif à la création de quatre modérateurs de trafic dans le village de Vaulion**

Le rapport est lu par Mme P. Kolly.

M. Ph. Bally pense que faire des modérateurs n'est pas forcément adéquat pour sécuriser le village. M. D. Perotti répond que les quatre modérateurs n'ont pas été choisis par hasard. Lors des essais, d'autres modérateurs n'étaient pas du tout adaptés et ont été abandonnés. Certains essais ont même montré que les automobilistes accélèrent pour passer les modérateurs.

M. Ph. Bally demande ce qu'il en est de la proposition de feux qui s'allument lorsqu'ils détectent des vitesses trop élevées ? M. D. Perotti informe que la question a été posée au service concerné au Canton et que ce dernier n'est pas favorable pour cette solution.

M. D. Moffrand trouve le coût de ce projet très onéreux. M. D. Guignard est du même avis, peut-on à la place mettre des bacs à fleurs, des places de parc ou d'autres solutions qui seraient moins chères ? M. D. Perotti transmet que plusieurs variantes telles qu'énoncées ci-dessus ont été analysées. De plus, la solution « dos d'âne » est trop bruyante pour les riverains, un giratoire, pas de place, les bacs à fleurs, le Canton de Vaud a mis son veto. Les propositions faites sont les plus adéquates.

Mme M. Reymond Chenuz demande pourquoi on va détruire ce qui est déjà en place et les refaire plus grand en particulier en bas et en haut du village ? M. D. Perotti répond que rien ne sera détruit, les modérateurs existants seront modifiés, agrandis et améliorés.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'autoriser** la Municipalité à réaliser ces ouvrages et la pose d'un radar signalétique
- **D'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 70'000.00 qui peut être assurée par la trésorerie courante
- **De porter** cet investissement au bilan « Modérateurs de trafic », compte 9141.15.2 et de l'amortir sur 20 ans
- **De relever** la commission de son mandat
- 

sont acceptées par 16 oui, 4 non et 6 abstentions.

**5 – Préavis et rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2023-02 relatif aux « Comptes et à la gestion 2022 »**

Le préavis a été transmis aux Conseillers et ne sera pas relu.

Le rapport de la Commission de Gestion est lu par M. P. Magnenat.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le bénéfice de l'exercice 2022 de CHF 97'690.53
- **D'accepter** la gestion de l'exercice 2022
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

## **6 – Communications de la Municipalité et divers**

**M. D. Perotti, Municipal**, informe que les travaux de curage à l'étang vers le Moulin sont terminés. Concernant le projet de sauvegarde du rougequeue à front blanc, les nichoirs ont été posés sur la commune et une exposition en plein air sera installée vers l'étang de la Creuse du 1<sup>er</sup> août au 10 septembre 2023.

Dans les prochaines semaines, des travaux de réfection de routes et trottoirs seront effectués autour de la Maison de Commune et au Chemin Neuf.

**Mme C. Paccaud, Municipale**, informe que des travaux au stand à la Cantine ont été réalisés pour rendre ce local plus utilisable.

L'Hôtel-Restaurant des Trois Cœurs ouvrira le samedi 1<sup>er</sup> juillet prochain et la nouvelle tenancière sera Madame Corina Morel.

**M. C. Goy, Municipal**, informe 3'500m<sup>3</sup> de bois ont déjà été coupés cette année sur notre commune.

Toutes ces coupes (3'000m<sup>3</sup>) sont dues au bostryche et les autres 500m<sup>3</sup> ont été couchés par les tempêtes de février et mars 2023. Les coupes sont actuellement stoppées, il faut vendre le bois, le marché est engorgé. Le garde forestier estime encore à plus de 1'000m<sup>3</sup> malade par le bostryche et qu'il faudrait couper. La situation sera revue en fin d'été.

M. Ph. Bally a bien pu constater que les forêts sont en mauvais état. Il souhaiterait que le garde forestier vienne faire un petit exposé au Conseil communal. M. C. Goy en prend bonne note pour cet automne.

Concernant les alpages, les clôtures ont passablement été abîmées avec les tempêtes de l'hiver, il y donc eu beaucoup de travail ce printemps.

Dent-de-Vaulion : le chantier est maintenant terminé, il y a encore quelques améliorations à apporter mais des détails. Le bois utilisé lors de cette rénovation était entièrement du bois régional, du Nord vaudois. Le mobilier acheté est en bois suisse du Jura (tables et chaises) et ces meubles sont de fabrication suisse également. Le décompte final de ce chantier sera présenté à l'automne 2023.

M. F. Pythoud relève que le mobilier extérieur à la Dent est dans un piteux état. M. C. Goy informe que le remplacement de ce mobilier est à charge du tenancier. Le changement de mobilier est prévu.

Mme M. Reymond Chenuz a constaté que le magasin de produits du terroir n'était pas encore en activité à la Dent, qu'en est-il ? Est-ce que le Canton de Vaud pourrait causer des soucis vu les subsides versés ? M. C. Goy répond que le tenancier a été un peu surchargé avec l'ouverture de l'établissement, l'ouverture du magasin va se faire prochainement. Le Canton de Vaud et le PDRA Ouest vaudois sont au courant, pas de soucis.

M. D. Moffrand demande que faire si le tenancier n'honore pas le bail du magasin et Mme V. Dupraz-Rutz demande si les baux du magasin et de la buvette peuvent être dissociés ? M. C. Goy informe que les deux baux sont liés et le locataire doit être le même. Il ne doute pas que le nouveau tenancier M. Monteiro da Silva va honorer ses engagements. Il précise également qu'en son temps, il avait été proposé aux agriculteurs/producteurs de Vaulion de tenir le magasin. Cette proposition n'avait pas rencontré d'intérêt c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui dans cette configuration.

Plan énergie et climat communal – PECC : la Municipalité regrette la faible participation des conseillères et conseillers communaux. Que l'on soit pour ou contre une thématique, les élus devraient participer à ce genre de rencontre.

**M. B. Martignier, Municipal**, informe que les travaux d'assainissement au puits de pompage du Nozenet sont terminés. Le pompage fonctionne avec deux pompes en alternance. Pendant les travaux, l'eau potable était pompée à la source du Criblet, plus de 110m<sup>3</sup> ont été pompés chaque jour. La Municipalité réfléchit à plus utiliser cette eau à l'avenir.

Assainissement – séparatif, secteur Hôtel des Trois Cœurs/Eglise, le projet a été relancé et est en cours d'étude. Un préavis sera présenté au Conseil communal cet automne ainsi que pour l'agrandissement du parking de la Place de l'Hôtel-de-Ville.

**M. C. Languetin, Syndic,**

Écoles, constructions scolaires dans le Vallon du Nozon, pas d'évolution. La volonté du Vallon du Nozon est de garder l'existant. Actuellement le CoDir de l'Association scolaire ASCOVaBaNo est en discussion avec le Canton de Vaud.

Il profite d'avoir la parole pour remercier le Boursier et la Secrétaire municipale pour leur précieux travail.

**7 – Élections statutaires**

*Élection du Président*

M. N. Bersier se représente. Pas d'autre candidat. Est élu Président du Conseil communal, par applaudissement, M. Nicolas Bersier.

*Élection du Vice-Président*

M. M. Ortega ne se représente pas. M. S. Teutschmann présente M. D. Moffrand qui accepte. Pas d'autre candidat. Est élu Vice-Président du Conseil communal, par applaudissement, M. Dany Moffrand.

*Élection des scrutateurs*

M. N. Bersier propose que les vices-scrutateurs de l'année écoulée deviennent scrutateurs à leur tour. Pas d'autre candidature. Sont élus scrutateurs, par applaudissement, Mme Florine Fahrni et M. Adrien Magnenat

*Élection des vices-scrutateurs*

Mme S. Roch se propose. M. V. Müller se propose. Pas d'autres candidatures. Sont élus vices-scrutateurs, par applaudissement, Mme Solange Roch et M. Vincent Müller.

Les prochaines séances du Conseil communal sont fixées au 5 octobre et au 7 décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 19h59

Le Président  
N. Bersier

La Secrétaire  
V. Meyer